

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du lundi 9 janvier 2012 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2011, À 19 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Madame Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

11-12-318

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

MADAME LE MAIRE PROCÈDE À LA LECTURE DU DISCOURS SUR LE BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS POUR L'ANNÉE 2012 AINSI QU'À LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014.

11-12-319

2- Adoption du Règlement 11-748 intitulé «Prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2012»

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 11-748 intitulé «Prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2012», a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1) Que le Règlement numéro 11-748, intitulé «Prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, coût des

services et taux global de taxation pour l'année 2012», soit accepté suivant le texte à être inscrit dans le livre des Règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 2) Que le conseil autorise la publication d'un résumé de ce règlement dans le journal Le Riverain.

ADOPTÉE

11-12-320

- 3- Approbation du programme triennal en immobilisation pour les années 2012, 2013 et 2014

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1) Que le programme triennal 2012, 2013 et 2014, dont copie est versée au dossier de la présente séance, soit accepté tel que présenté.
- 2) Que le conseil autorise la publication du montant des prévisions de dépenses dudit programme dans le journal Le Riverain.

ADOPTÉE

- 4- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

11-12-321

- 5- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
